

INVESTOUR

REGION SUD

Présentation du dispositif

INVESTOUR permet aux entreprises du secteur du tourisme de se développer et de consolider leurs fonds propres.

Ce dispositif sera opérationnel dès l'automne 2023.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

INVESTOUR concerne toutes les TPE du tourisme ayant des salariés ou ayant prévu de créer des emplois, les PME du tourisme, quelle que soit leur phase de vie (création, développement et transmission / reprise) dans les secteurs suivants :

- hébergements,
- agences de voyages et événementielles,
- tours opérateurs,
- prestataires d'activités de loisirs sportifs et culturels,
- parcs d'attractions,
- activités au croisement des secteurs du tourisme et de la culture,
- services numériques et services innovants liés au tourisme.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- avoir leur siège social ou un établissement principal en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- être en une situation financière saine,
- ne présenter aucun projet à impact environnemental négatif,
- présenter une stratégie clairement définie, avec analyse du marché et perspectives de rendement.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce dispositif vise à financer un projet de développement structurant, contribuant à la création ou au maintien d'un nombre significatif d'emplois pérennes en région Sud.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

INVESTOUR intervient en quasi-fonds propres dans l'entreprise sous forme de prêts participatifs, entre 50 000 € et 350 000 € au maximum dans [le respect de la règle des minimis](#), en cofinancement de 1 pour 1 avec des financements complémentaires privés obligatoires.

Le différé de remboursement en capital sera de 2 ans maximum et une période d'amortissement de 5 ans, avec augmentation d'un an en cas d'impact positif sur l'environnement.

INVESTOUR peut également intervenir sous forme d'obligations, exceptionnellement, pour un montant maximum de 500 000 € dans le respect de la règle des minimis, en cofinancement de 1 pour 1 avec des financements complémentaires privés obligatoires.

La période d'amortissement du capital est de 5 ans.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96